

Qui sommes nous ? L'association Zou Vai

L'équipe

Constituée en association, l'Entreprise à But d'Emploi est administrée par un Conseil d'administration réunissant des citoyens bénévoles engagés, pour la majorité d'entre eux, depuis la formalisation de la démarche en Pays d'Apt en 2020 : le 5 juin 2020 se tient la première assemblée générale constitutive de l'association Zou Vai. Deux ans plus tard, le 19 octobre 2022 se signent les premiers contrats de travail des salariés de l'EBE Zou Vai.

Membres du Conseil d'Administration

Présidente : Sylvie Marchal

Vice-Présidente : Patricia Baillard

Trésorier : Thierry Long

Secrétaire : Sylvie Lepeltier-Poiret

Philippe Casanova

Jean Pierre Fabre

Jean Paul Delahaye

André Jacquet

Mylène Maurel

Bernard Mazoyer

Michel Poissonnet

Alain Poiret

Véronique Raphel

Marc Chauvet, représentant des salariés de l'encadrement

Laurent Grille, représentant des salariés non-cadres

En présence de Fabien Baronnier, Directeur Général de l'EBE Zou Vai

La mission

L'action de l'association Zou Vaï, inscrite dans le territoire d'Apt, contribue à la politique de développement de la CCPAL, particulièrement en matière de développement durable et de transition écologique. L'association Zou Vaï est le partenaire incontournable du CLE et des trois communes engagées sur le projet.

L'EBE reste l'axe de travail prioritaire, ce qui n'exclut pas l'étude d'autres solutions parallèles car Zou Vaï est un des leviers permettant de mettre en synergie tous les acteurs de l'Aide au retour à l'emploi.

Les objectifs

- Contribuer au déploiement d'un véritable droit à l'emploi local avec l'ensemble des outils potentiels utilisables. Et pour cela, il s'agit d'affirmer, auprès des acteurs du territoire, la spécificité et le potentiel de développement de l'EBE Zou Vai qui en font un outil novateur et sans analogue dans la lutte contre le chômage de longue durée.
- Soutenir l'action de l'EBE dans son développement d'activités utiles, dans la détection d'appels à projet et de partenariats à valeur ajoutée, ou encore dans le soutien de ses salariés.
- Elargir le périmètre des membres de l'association aux habitants et aux professionnels du territoire afin d'accueillir des idées nouvelles qui pourraient alimenter l'EBE et contribuer à son perfectionnement.
- Contribuer utilement au projet de la 3^{ème} loi TZCLD (2026). Notre projet associatif sera alors à faire évoluer courant 2026 pour intégrer les nouvelles dispositions de la loi.



Structure de travail des bénévoles

Afin de répondre aux besoins de l'EBE et aux indicateurs clés dictés par ETCLD (l'utilité sociale / l'équilibre économique / la solidarité entre les salariés / l'engagement des acteurs du projet), l'association a choisi **structurer ses travaux en 4 Pôles** et de renforcer ses compétences. Adopter, en cela, une dimension plus horizontale, transversale que verticale.

Pôles d'expertises et d'action portés activement par chaque membre du Conseil d'Administration en lien avec les besoins de l'EBE:

- 1. Pôle Urgence sociale** pour offrir des solutions de réponse aux salariés, à la demande de la fonction RH.
- 2. Pôle Vie associative** afin d'animer l'association, d'encourager les adhésions et de réfléchir à la stratégie contribuant à la réussite de la 3^{ème} loi, en collaboration avec les acteurs du CLE.
- 3. Pôle Développement** : centré sur les activités existantes, sans recréer la commission Activité du CLE. Partenariats. Financements alternatifs.
- 4. Pôle Observatoire** : pour alimenter la réflexion de l'EBE et veiller aux opportunités, aux appels à projet...